



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze du mois d'avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de Poey de Lescar, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pierre SOLER, Maire.

Étaient présents : Chantal ROUTUROU, Alain BARRALON, Marie THIBORD, André LACRAMPE, Patricia DEGOS, Adjoint, Nadine BEGARDS, Jean BELLOCQ, Marie-Odile DOUSSE, Elie MANESCAU, Stéphanie MAZET, Vincent MENGELLE, Marie-Claire MORETTO, Véronique PARENT, Paul-Régis POLLIN, Christian PUJOLLE, Christophe SAJUS.

Étaient absents : Miguel BENNES qui a donné procuration à Véronique PARENT et Christelle MALNOU CASTETBON qui a donné procuration à Marie THIBORD.

Secrétaire de séance : Nadine BEGARDS (art. 2121-15 du CGCT).

Date de convocation : 08/04/2021

Publié et affiché le 13/04/2021

---

### Ordre du jour:

- Attribution marché : création du cheminement piétonnier – Chemin de la Caribette
- Approbation montant définitif de l'attribution de compensation 2020
- Vote taux impôts 2021
- Finances : Attribution et versement subventions aux associations pour l'année 2021
- Vote Budget Primitif 2021
- SDEPA : Rénovation des armoires Eclairage Public et remplacement des AIT par des horloges astronomiques

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente du 01 mars 2021.

### DEL N° 2021/04/12/01

#### **CRÉATION D'UN PIETONNIER- CHEMIN DE LA CARIBETTE: RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en vue de la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de la Caribette. La commission travaux s'est réunie les vendredis 26 mars 2021 et 09 avril 2021, afin d'analyser les offres. Il rappelle que la commune avait mis 2 variantes sur cette consultation, option 1 : bordures coulées en remplacement des bordures préfabriquées et option 2 : revêtement enrobé de la côte Caribette en plus du virage. Il donne lecture des résultats de la consultation : 7 entreprises ont répondu :

SOCIETE	OFFRE	OPTION 1	OPTION 2
REY-BETBEDER	132 707.34	- 7808.20	23 516.00
MARSOL TP	144 221.60	- 2 110.00	27 237.00
EUROVIA AQUITAINE	147 139.24	- 3 120.05	31 155.47
SOGEBA	143 403.83	- 5 738.75	33 245.70

LAFFITTE FRERES	137 600.29	- 5 315.85	22 999.50
LABORDE	149 041.80	- 9 830.00	29 474.40
COLAS	130 166.54	- 2 942.75	23 068.00

Il rappelle que l'estimation était de 146 854.80€ € HT sans option avec option 1 : 144 139.80€ HT (- 2 715.00 €) et avec option 2 : 182 314.80 € HT (+ 35 460.00€)

Compte tenu des résultats de la consultation et de l'analyse des offres faite en commission travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de la Société COLAS qui se classe n°1 sur les 2 critères de sélection : prix (55%) et technique (45%) et de retenir seulement l'option 2.

Oui le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de la Société COLAS d'un montant de 130 166.54€ HT pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de la Caribette, avec option 2, + 23 068.00€ pour un montant total de 153 234.54 € HT soit 183 881.44 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les marchés,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires figureront au budget primitif 2021.

#### **DEL N° 2021/04/12/02**

#### **APPROBATION MONTANT DEFINITIF DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE L'ANNEE 2020**

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de POEY DE L'ESCAR en date du 16/01/2020 approuvant le rapport définitif de la CLECT du 29 novembre 2019, Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) réunie le 18 décembre 2020 fixant les montants définitifs d'AC 2020 de l'ensemble des communes de la CA Pau Béarn Pyrénées au titre des transferts ci-dessous :

- 1. Transfert de la compétence « Construction et entretien d'un refuge animalier »**
- 2. Redéfinition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat**
- 3. Transfert de la compétence « Eaux pluviales »**
- 4. Transfert Voirie CLECT 2014**

Dans le cadre du transfert de la voirie communautaire évalué lors de la CLECT du 24 janvier 2014 et approuvé par la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 28 février 2014, des montants sont à retenir sur les AC 2020 et 2021 des Communes de la Communauté d'Agglomération historique. Une diminution progressive de l'AC correspondant aux charges d'investissement évaluées à 43,6 K€ par an avait été actée. Ce montant se répartit par Commune comme présenté dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

Conformément aux articles 1609 nonies C du CGI et L5211-5 du CGCT, le rapport de la CLECT a été approuvé à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant définitif de l'Attribution de Compensation 2020 conformément à la délibération n°18 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 soit un montant de **99 420.63€** inchangé entre 2020 et 2021,
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

**DEL N° 2021/04/12/03**

**FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à compter de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB (13.47 %) vient s'additionner au taux communal (11.22 %).

Ce taux de TFPB majoré du taux départemental, sera le nouveau taux de référence soit : 24.69 %

M le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux de la Taxe Foncière sur les Propriété Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 478 673.46 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Taux de référence pour 2021	Taux votés en 2021	Bases 2021	Produits 2021
F.B.	24.69 %	25.77 %	1 809 000	466 179.30
F.N.B.	46.22 %	48.24 %	25 900	12 494.16
<b>Total</b>				<b>478 673.46€</b>

**DEL N° 2021/04/12/04**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2021 aux associations. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

6574	ADMR	2 200,00 €
6574	Croix Rouge	100,00 €
6574	Epicerie Sociale	300,00 €
6574	Récr'évasion	17 604,00 €
6574	Secours Catholique	150,00 €
6574	Secours Populaire	150,00 €
6574	Raoul Follereau	100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 604,00 €</b>

Adopté à l'unanimité

**DEL N° 2021/04/12/05**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Pierre SOLER, Maire, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 de la commune comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses 1 625 000 €	Dépenses 744 800 €
Recettes 1 625 000 €	Recettes 744 800 €

**DEL 2021/04/12/06**

**ELECTRIFICATION RURALE - Programme "Rénovation éclairage public (Département) – Rénovation 2021" APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 20REP073.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Rénovation des armoires EP et remplacement des AIT par des horloges astronomiques.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO – Agence de Pau.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation éclairage public (Département) – Rénovation 2021", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

– montant des travaux T.T.C	37 966,93 €
– assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 796.69 €
– frais de gestion du SDEPA	1 581.96 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 345,58 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

– participation Département	21 000,00 €
– F.C.T.V.A.	6 850,90 €
– participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	13 912,72 €
– participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 581,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 345,58 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

### DEPENSES :

ENTREPRISE	LIBELLE	DATE	MONTANT TTC
COULEURS DE BOMBES	PEINTURE FRESQUE ECOLE	03-2021	600.00 €
SUD OUEST SIGNALISATION	SIGNALETIQUE ZONE 30 – POEY 117	03-2021	201.85 €
BERGERET	REPARATION CHAUDIERE MAIRIE	03-2021	234.85 €
JARDI BEARN	FLEURISSEMENT ESTIVAL	04-2021	667.92 €
MATA	REPARATION TOITURE POEY 117	04-2021	3 812.40 €
SOUFFLE VERT	DEFEUTRAGE TERRAINS SPORT	04-2021	3 590.40 €
SIGNATURE	SIGNALISATION HORIZONTALE	04-2021	1 497.29 €
SIGNATURE	SIGNALISATION HORIZONTALE	04-2021	1 827.32 €
PAROT	REPARATION CAMION IVECO	04-2021	1 592.46 €
GRUPE NICOLLIN	NETTOYAGE VITRES/POUTRES/LUMINAIRES BATIMENTS PUBLICS :FORFAIT ANNUEL	04-2021	972.00 €

**ORGANISATION ECOLE SUITE NOUVEAU CONFINEMENT :** Rapporteuse Marie THIBORD : L'école est restée ouverte pour les enfants de publics prioritaires avec maintien des garderies matin et soir. La cantine n'a pu être assurée pour cause de fermeture du restaurant communautaire. Les enfants amenaient leur panier repas et mangeaient sous la surveillance des agents de la commune.

**PREPARATION D'UN EXERCICE DE SECOURS DANS LE CADRE DU PCS :** Rapporteuse Chantal ROUTUROU : Un comité de pilotage va être mis en place pour l'organisation de cet exercice avec l'objectif de le proposer au premier semestre 2022. En effet, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde et afin de respecter les consignes de la préfecture, des fiches actions doivent être établies. Le PCS a été mis à jour à la suite des élections municipales de 2020 et le changement des référents. De plus, un volet COVID a été rajouté.

**SITUATION CARIBETTE :** Rapporteur Alain BARRALON : Les travaux d'enfouissement ont bien avancé mais connaissent un arrêt de 15 jours. L'entreprise CEGELEC rencontre des difficultés de personnel liées au COVID et aux gardes d'enfants. Les travaux de création du chemin piéton pourraient démarrer fin mai ou début juin.

**SITUATION PRESBYTERE :** Rapporteur André LACRAMPE : Les travaux intérieurs sont quasiment terminés. Il manque quelques finitions. Les travaux extérieurs sont en cours : créations de pelouse, terrasse. Monsieur le Maire remercie André qui a géré ce dossier avec succès. Les visites de professionnels pour estimation du loyer vont commencer.

### **TOIT MAISON BEARNAISE**

La commission travaux a examiné 4 offres et s'est positionnée sur le moins disant en maintenant un équivalent en qualité. L'entreprise Didier LUCIEN de Poey de Lescar a été sélectionnée pour ces travaux. Les travaux seront réalisés au cours de l'été.

Le choix a été fait de garder au maximum le style de la maison avec pose de tuiles style PICON. Des gouttières vont être ajoutées pour protéger le bas des murs qui sont noircis par l'humidité. Un nettoyage du crépi sera fait en suivant.

**APGL ARCHITECTE / SEPA** : Dans le cadre de la pré-étude de la rénovation du toit de Poey 117, il a été étudié l'assistance à maître d'ouvrage avec les propositions de deux organismes : l'APGL et la SEPA. La commission travaux devra se réunir pour l'étude de ces 2 propositions. En effet, ce projet est complexe sur plusieurs plans : juridique, technique. Le coût de ce projet est aussi lourd.

**CAMPAGNE VACCINATION** : La commune maintient son soutien au centre de vaccination de Lescar. Nous avons soutenu les équipes en place avec l'apport 1 fois par semaine de Nadia et de Sarah. Monsieur le Maire remercie ces agents. Ce concours va se poursuivre en fonction des disponibilités du personnel. Nous remercions également les nombreux volontaires qui se sont fait connaître. L'effort doit être poursuivi et si certains veulent aider, ils peuvent prendre contact avec nous et nous ferons l'intermédiaire avec le coordinateur.

**REPLACEMENT PLAQUES TOIT POEY117** : Courant mars, Poey Menuiserie a été victime d'infiltrations d'eau importantes avec des risques pour ses machines-outils. L'entreprise MATA est intervenue et a diagnostiqué une fente sur les plaques. Il faut changer 20 plaques qui seront remplacées par des plaques fibrociment non amiantées. Le devis MATA a été validé pour effectuer la réparation (Voir les dépenses).

**LOCATION LOCAL CALANDRETA** : L'association la calandreta a quitté les locaux de Poey 117 fin janvier 2021.

Dans un temps très rapproché, les deux sages-femmes de Poey de Lescar et un chiropracteur de Créteil ont demandé la disponibilité d'un local.

Après plusieurs réunions sur place, nous sommes très heureux de pouvoir garder sur la commune nos sages-femmes et accueillir un praticien supplémentaire dans une spécialité non disponible jusque-là. Le maintien d'activités médicales sur notre commune est un réel atout.

Pour rendre compatible ce local des travaux vont être nécessaires dont la climatisation, des devis sont en cours.

Les travaux de plomberie, électricité, cloisonnement vont être réalisés en régie.

**PROJET RENOVATION BATIMENTS DOUX** : Nous avons pris de nouveau contact avec le CAUE afin de travailler avec eux sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des bâtiments DOUX. L'an dernier, ils avaient réalisé une première analyse. Ils vont nous assister dans le montage du projet et le choix de l'architecte, le coût est minime : 660.00€. La validation de ce projet fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil Municipal.

**CUISINE SALLE JOSEPH TEIXIDO** : rapporteuse Patricia DEGOS. Des devis sont en cours avec deux entreprises qui se sont déplacées sur site. Une partie des travaux sera réalisée en régie et le matériel sera acheté à des professionnels. La rencontre avec les professionnels nous permet d'être conseillés sur l'agencement de cette nouvelle cuisine.

**PASSAGE A NIVEAU** : Suite aux nombreux dysfonctionnements constatés sur les PN 252 et 253, nous avons saisi SNCF réseaux à Bordeaux. Des échanges assez francs ont eu lieu et dernièrement nous avons obtenu la promesse d'un examen approfondi de la sécurité de ces passages à niveau ainsi que du changement du balastre bois du PN 252. Nous suivons de près ce dossier.

**REALISATION PUISARD POEY 117** : Rapporteur Alain BARRALON : Le puisard permettant de capter les eaux pluviales à l'arrière du parking Poey 117 a été réalisé courant mars. L'efficacité de ce puisard a été constatée sur place lors des dernières pluies.

**INTERROGATION DEPARTEMENT SUR ACCES ZONE POEY 117**: L'accès à la zone commerciale Poey 117 n'est pas optimum avec l'obligation de traverser la zone artisanale pour se rendre dans la zone commerciale. Un rendez-vous est prévu demain matin avec le technicien du département pour étudier la faisabilité d'un accès directement depuis la départementale. La tendance est négative pour des problèmes de sécurité, la voie serait trop proche de la sortie du rond-point et de l'arrêt de bus.

**SAISINE DES SERVICES DE L'AGGLOMERATION SUR L'ETAT DES ZONES DE SERVICE ET ARTISANALE DE LA CAPBP** :Devant le constat de zones laissées un peu à l'abandon par les services de la CAPBP, il a été organisé une réunion sur site entre les maires de Poey et d'Aussevielle et les services. Des promesses ont été faites pour l'entretien mais également pour l'éclairage de la zone Bus scolaire. En espérant qu'ils vont venir rapidement pour gérer et entretenir cette zone d'activités.

**DANGEROUSITE PASSAGE PIETON FACE AU TERMINUS LIGNE 8**: Suite aux signalements de Poeyens, il a été demandé une étude de renforcement de l'éclairage au niveau du passage piéton en face du terminus de bus ligne 8. En effet, l'éclairage public existant est mal positionné. L'agglomération va donc faire une étude avec le SDEPA.

**REFLEXION SUR LA RENOVATION DU FRONTON**: Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise HARICHOURY pour le fronton. C'est un projet qui pourrait être financé en 2022 si la rénovation s'avérait trop couteuse pour cet exercice.

#### **RENOUVELLEMENT CDD SERVICE TECHNIQUE 2 MOIS**

L'activité des services techniques est forte en avril et mai suite aux redémarrages des travaux au stade, aux espaces verts mais également aux travaux en régie au presbytère et à Poey 117. De plus un agent a repris en mi-temps thérapeutique. Il a été décidé de prolonger de 2 mois le CDD qui s'avère être un intérim de très bonne qualité.

#### **ACCUEIL VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE :**

Un volontaire commence sa mission de 8 mois au sein de notre service technique communal à compter du 14 avril 2021, il va participer à l'entretien et la valorisation du patrimoine communal : bâtiments et espaces extérieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.